

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/51

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de voter les crédits consacrés à l'aide aux communes et intercommunalités pour leurs opérations de voirie engagées à partir de 2014, qu'il s'agisse de la voirie communale ou d'aménagements sur routes départementales en traverses d'agglomération.

Sont aussi soutenus notamment dans le cadre de cet axe:

- la mise en souterrain des réseaux aériens,
- les efforts d'équipement en matériel de viabilité hivernale engagés par les communes.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAT	Direction des routes	4 800 000,00
	TOTAL	4 800 000,00

1231 – Voirie communale

Crédits proposés pour le BP 2014 : 4 800 000 €
Rappel des crédits inscrits au BP 2013 : 4 800 000 €

Les règles pour le financement des aménagements de traverses d'agglomérations et d'aide à la voirie communale en vigueur jusqu'en 2010 ont été réformées par l'assemblée plénière du 25 octobre 2010 dans le cadre de la révision des politiques (RevPol).

Pour 2014, il sera nécessaire :

- de doter l'autorisation de programme (AP 2011/2) de 1 000 000 € en crédits de paiements (CP) pour honorer non seulement le versement des aides relatives aux dossiers de 2010 restant instruits selon les règles en vigueur jusqu'en 2010, mais également les dossiers issus de divers anciens programmes qui n'étaient pas gérés en AP/CP ;
- d'abonder en conséquence cette AP 2011/2 de 500 000 € pour absorber les dossiers de ces anciens programmes ;
- d'augmenter l'AP 2011/1 de 5 050 000 €, et de la doter en crédits de paiements pour l'année 2014 de 3 800 000 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1231	Subvention de la voirie communale	4 800 000,00 €	4 800 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des projets routiers, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL